

Séminaire Parapente 5 et 6 avril 2014

Accueil le 5 avril à 13 heures par Progrès REVERTER dans les locaux de l'EPA à Saint Ismier (38)

Les participants : Progrès REVERTER et Siegfried DE WARGNY (CSA Grenoble) , Monique et Michel SARTHE (CERPP Aucun), Marc SABOUL (Air libre), Marc GUILLOT (Annecy vol de Pente), Georges et Gérard PERRET (Virage Annecy), Jean Paul PEREZ (Les ailes du Mercantour), Eric FRADET, Marie Claude FEYDEAU

Toutes les écoles sont représentées, un ordre du jour avait été préparé et des documents de travail ont été délivrés pour le traitement des sujets.

Samedi 5 avril à 13h30

Ouverture de la réunion avec le mot de la présidente qui remercie de l'accueil de CSA Grenoble et rappelle notamment que par protocole les invitations au séminaire sont envoyées aux présidents des structures qui transmettent aux intéressés.

1) Le toilettage de la convention FFP-FFVL :

La présidente explique sa volonté de réactualiser la convention FFP-FFVL principalement sur l'article qui concerne l'agrément de nouvelles écoles pour permettre notamment une évolution significative du nombre de licenciés parapente.

Il est souligné que malgré le peu de valeur que l'on peut accorder à une convention très ancienne (1990), il est préférable de conserver de bonnes relations avec la fédération délégataire et sans accord avec la FFVL de ne pas agréer systématiquement les écoles qui en feront la demande.

Dans les nouvelles dispositions à venir, il est décidé de rappeler la réciprocité d'équivalence pour les qualifications de moniteurs fédéraux, tandem et des brevets de pilotes et pilotes confirmés.

La reconnaissance des équivalences entre fédérations pour les non-brevetés pose un problème d'assurances qui ne pourra être résolu que pour les non-brevetés de la FFVL possédant l'assurance Individuelle Accident et la RCA à condition que les deux fédérations soient couverts par le même assureur (ce qui est le cas actuellement) et que ce dernier accepte.

2) les travaux sur les nouvelles modalités d'attribution de la qualification de pilote Tandem :

Les modalités d'attribution de la qualification datent de 2009 et comprennent un stage national qui alourdit le dispositif actuel, pour répondre à la réalité du terrain, il est proposé de déléguer aux Ecoles l'ensemble de la formation, cependant l'examen sanctionnera la capacité de l'élève Pilote à exercer de manière autonome.

Au vu du document préparé, un certain nombre de changements sont demandés, notamment que l'âge minimum de pratique pour l'élève Tandem soit laissé à l'appréciation du pilote, de manière identique à la FFVL.

L'autre modification demandée est la suppression de l'évaluation pratique à effectuer par le DT d'Ecole qui sera remplacée par un contrôle continu des acquis.

La possibilité de conserver l'accès par des pilotes confirmés (brevet C) à cette qualification sans passage par le Monitorat Fédéral reste maintenue.

3) discussion sur les stages encadrés DAT :

La présidente explique le dispositif qui représente un très grand chantier qui a été mis en place par la FFP et qui est piloté par Jérôme DAVID, il a été accordé deux stages de parapente dans le cadre de l'Animation Territoriale Nationale, en accord avec les écoles Aucun et Grenoble.

Les dates de stage, tarifs ont été arrêtés et les candidatures saisies actuellement en ligne feront l'objet de sélection et la participation du technicien fédéral est assurée sans coût supplémentaire aux écoles.

Il est expliqué aux écoles qu'elles peuvent également faire une demande de subvention dans le cadre de l'Animation territoriale Régionale pour leur travail général de promotion de l'activité, un exemple leur est distribué, et il est également mentionné l'existence des subventions possibles au sein de la FFP pour les nouveaux licenciés B de moins de 23 ans.

4) La licence Automne :

Un sujet récurrent mais qui est toujours d'actualité pour une discipline où la pratique automnale est la meilleure période de l'année pour débiter serait que la FFP offre une licence à tarif réduit pour les primo-arrivants comme le fait la FFVL.

La présidente rappelle la possibilité actuelle de signer deux licences consécutives dans la même année de 16 jours et demande que ces dispositions soient utilisées, même si elles ne répondent pas tout à fait aux demandes des écoles qui ne pratiquent que le week-end. Pour des raisons comptables, la proposition des 8 week-end ne peut être retenue.

Il est rappelé les difficultés qu'a connu la FFP pour obtenir la validité de la licence fédérale à compter du 1er octobre et pour 15 mois. La société qui gère l'informatique prétend que cela n'est plus envisageable pour des raisons pratiques.

Monique SARTHE évoque la possibilité de saisir manuellement une licence automne pour les primo-arrivants à demi-tarif du 1^{er} octobre au 31 décembre, la présidente accepte l'idée et la défendra auprès de l'assureur AXA, le tarif restera à affiner.

5) Qualification handicapés :

La présidente explique qu'en partenariat avec le Ministère des sports, elle met en œuvre un certain nombre d'actions phares et le plus souvent transversales à plusieurs disciplines, qui concourent à des objectifs politiques majeurs.

Il s'agit en premier de répondre à la demande pour faire voler en biplace une personne atteinte d'une invalidité :

Discussion sur le chariot Handicapé bi-place et les subventions possibles à travers les Ligues pour permettre l'accès des handicapés à l'activité parapente.

En manque de formateur qualifiés tandem Handicapé (seul Jean Paul PEREZ est qualifié FFP), il est envisagé de proposer à nos Pilotes tandem un stage de 3 jours de formation à effectuer avec un formateur de parapente qualifié FFVL pour l'enseignement du vol des handicapés en bi-place.

Le stage comprend : des séances de gonflage et de manipulation d'aile dans une pente herbeuse équipée d'un treuil, plusieurs vols en biplace pédagogique (vous pourrez piloter avec l'assistance du moniteur). Une date de stage sera proposée par Eric Fradet.

Dans un second temps nous verrons pour enseigner à des personnes à mobilité réduite une activité telle que le parapente et ce jusqu'à l'autonomie des pilotes, ce qui demande beaucoup de souplesse et d'investissement.

6) Formation continue des encadrants :

Présentation du premier stage de perfectionnement des formateurs Parapente qui aura lieu à Saint André les Alpes du 21 au 27 2014

Ce stage a pour objectifs de réactualiser la technique personnelle des enseignants et d'apporter des outils permettant d'introduire plus d'éducatifs dans le pilotage.

Pour l'année prochaine les participants semblent intéressés à suivre un stage sur le thème Simulation des incidents en Vol permettant d'augmenter les capacités d'observation et d'analyse du Moniteur dans la progression des pilotes de tous les niveaux.

Dimanche 6 avril à 9 h

Marie Claude Feydeau excusée a dû revenir prématurément pour convenances personnelles, nous avons été rejoint par deux membres du comité Directeur du club Virage d'Annecy et avons traité :

7) Proposition de nouvelles modalités pour la qualification de moniteur fédéral :

Nous avons obtenu un quasi- consensus pour déléguer la formation aux écoles sans obligation d'un stage national avec un programme (contenu et volume horaire) adapté aux réalités de 2014, le programme a été adapté pour réduire à deux les unités de formation et conserver la période de 3 ans avant le passage d'un examen sans concession organisé sous la responsabilité de la FFP

8) du développement et de l'avenir du speed riding :

Rejet de la proposition de créer des brevets dédiés à la pratique du speed riding (brevets A, B et C de speed riding), déjà existant la FFVL, pour mieux organiser le développement de l'activité et surtout attirer les écoles FFVL de speed riding intéressées à rejoindre la FFP sous condition de mettre en place à la FFP un dispositif similaire à celui existant à la FFVL.

Cette proposition n'a pas été acceptée :

a) dans la mesure où nos écoles actuelles n'enseignent pas le speed riding et ne sont pas intéressées à l'enseigner

b) l'actuelle réglementation à la FFP permet à un Brevet B de parapente de pratiquer le speed riding, ce qui signifie que si on s'adapte à l'actuelle réglementation FFVL, la contrainte pour les quelques pratiquants actuels sera de passer le brevet B de speed riding....

En conclusion, la proposition pour structurer le speed riding est sans doute prématurée, elle a l'inconvénient de compliquer la réglementation que nous nous sommes imposés, il a été décidé d'attendre et suivre l'évolution de la discipline speed riding.

Proposition sera faite aux écoles FFVL de speed riding qui désirent rejoindre la FFP d'attendre la signature de la future convention FFVL-FFP puis de nous rejoindre en enseignant dans un premier temps le speed riding sous la forme générale du parapente...

9) Les Subventions régionales :

Monique Sarthe a évoqué comment procéder au mieux pour effectuer les démarches de subvention pour les clubs et Marc Guillot a mentionné les difficultés qu'il avait pour remplir les critères minimaux d'attribution compte tenu du faible nombre de licenciés et du manque d'attrait des jeunes pour la discipline.

Point abordé : Colloque

il est entendu majoritairement que les écoles de parapente se réuniront à l'avenir au sein du colloque national à condition que ce dernier se tienne dans un emplacement central, autrement ce sera dans l'une des écoles agréée.